

*Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi*

**Avis et communications  
de la  
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de résines époxydes originaires de la République populaire de Chine, de Taïwan et de Thaïlande.

(Réglementation antidumping)

Règlement d'exécution (UE) 2025/393 de la Commission du 26.02.2025 – [JO L du 27.02.2025](#)

À la suite d'une plainte déposée le 06.06.2024 par la coalition ad hoc des producteurs de résine époxyde représentant plus de 25 % de la production totale de résines époxydes de l'Union au sens de l'article 5, paragraphe 4, du règlement de base<sup>1</sup>, la Commission a ouvert le 01.07.2024 une enquête afin de déterminer si les importations du produit précité originaires de la République populaire de Chine, de Taïwan et de Thaïlande (ci-après « les pays concernés ») font l'objet de pratiques de dumping et si ces dernières ont causé un préjudice à l'industrie de l'Union.

Au vu des conclusions de la Commission concernant le dumping, le préjudice, le lien de causalité, le niveau des mesures et l'intérêt de l'Union, la Commission a décidé d'instituer des mesures provisoires afin d'éviter l'aggravation du préjudice causé à l'industrie de l'Union par les importations du produit concerné faisant l'objet d'un dumping.

Par le règlement d'exécution (UE) 2025/393<sup>2</sup> de la Commission du 26.02.2025, les importateurs sont informés de l'institution à compter du 28.02.2025 et pour une durée de six mois, d'un droit antidumping provisoire sur les importations aux caractéristiques cumulatives suivantes :

– importations de produits contenant 35 % ou plus en poids de résines époxydes, également appelées résines époxy ou polyépoxydes, qui sont des polymères ou des prépolymères contenant des groupes époxydes, à base d'épichlorhydrine et d'un composant alcoolique aliphatique ou aromatique (tel que le BPA), à l'état solide, pâteux ou liquide, de tous types de grade, pureté, masse moléculaire ou structure moléculaire, contenant ou non des modificateurs, des agents de durcissement ou des additifs, pour autant que ces derniers n'aient pas réagi chimiquement de façon à durcir la résine époxyde ou à la transformer en un produit différent ne contenant plus de groupes époxydes,

– relevant actuellement des codes NC ex 2910 90 00, ex 3824 99 92, ex 3824 99 93, et ex 3907 30 00 (TARIC codes 2910 90 00 05, 3824 99 92 96, 3824 99 93 10, 3907 30 00 05, 3907 30 00 20, et 3907 30 00 80),

– originaires de la République populaire de Chine, de Taïwan et de Thaïlande.

---

<sup>1</sup> [JO L 176 du 30.06.2016](#)

<sup>2</sup> [JO L du 27.02.2025](#)

***Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi***

Les produits suivants sont exclus du champ d'application du règlement d'exécution (UE) 2025/393 :

- certains produits de peinture et de revêtement, qui sont des mélanges ou d'autres formulations de résine époxyde, d'agent durcissant et de pigment, sous quelque forme que ce soit, conditionnés dans un ou plusieurs récipients, dans lesquels : 1) le pigment représente au moins 10 % du poids total du produit, 2) la résine époxyde représente au maximum 80 % du poids total du produit et 3) l'agent durcissant représente 5 à 40 % du poids total du produit,
- fibres et tissus préimprégnés, qui sont des matériaux composites constitués de fibres ou de tissus (généralement du carbone ou du verre) imprégnés de résine époxyde,
- mélanges de résines époxydes avec d'autres matières, actuellement classés sous les codes NC autres que 2910 90 00, 3824 99 92, 3824 99 93 et 3907 30 00.

Les taux du droit antidumping provisoire applicables au prix net franco frontière de l'Union, avant dédouanement, du produit décrit ci-dessus et fabriqué par les sociétés énumérées ci-après, s'établissent comme suit :

<b>Pays</b>	<b>Société</b>	<b>Droit antidumping provisoire</b>	<b>Code TARIC additionnel</b>
Chine	Jiangsu Sanmu Group Co., Ltd	24,20 %	89LO
	Groupe Sinochem : – Jiangsu Ruiheng New Material Technology Co. – Nantong Xingchen Synthetic Material Co., Ltd – Jiangsu Kumho Yangnong Chemical Co., Ltd	40,80 %	89LP
	Autres sociétés ayant coopéré énumérées en annexe	30,30 %	Annexe
	Toutes les autres importations originaires de Chine	40,80 %	8999
Taïwan	Chang Chun Plastics Co.	10,80 %	89LQ
	Nan Ya Plastics	11,00 %	89LR
	Toutes les autres importations originaires de Taïwan	11,00 %	8999
Thaïlande	Aditya Birla Chemicals (Thailand) Limited	32,10 %	89LS
	Toutes les autres importations originaires de	32,10 %	8999

***Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi***

	Thaïlande		
--	-----------	--	--

L'application des taux de droit individuels précisés est subordonnée à la présentation aux autorités douanières des États membres d'une facture commerciale en bonne et due forme, sur laquelle doit figurer une déclaration datée et signée par un représentant de l'entité délivrant une telle facture, identifié par son nom et sa fonction, et rédigée comme suit : « *Je soussigné(e) certifie que le (volume dans l'unité que nous utilisons) de (produit concerné) vendu à l'exportation vers l'Union européenne et couvert par la présente facture a été produit par (nom et adresse de la société) (code TARIC additionnel) en/à/au(x) [pays concerné]. Je déclare que les informations fournies dans la présente facture sont complètes et correctes* ».

À défaut de présentation de cette facture, le taux de droit applicable à toutes les autres sociétés s'applique.

La mise en libre pratique, dans l'Union, du produit visé ci-dessus est subordonnée au dépôt d'une garantie équivalente au montant du droit provisoire.

Les autorités douanières sont invitées à lever l'enregistrement des importations instauré conformément à l'article 1er du règlement d'exécution (UE) 2024/2714<sup>3</sup>.

Sauf indication contraire, les dispositions pertinentes en vigueur en matière de droits de douane sont applicables.

***Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi***

Annexe – Producteurs-exportateurs en République populaire de Chine ayant coopéré non retenus dans l'échantillon

<b>Société</b>	<b>Code additionnel TARIC</b>
Allnex Resins (China) Co., Ltd	89LT
Chang Chun Chemical (JiangSu) Co., Ltd	89LU
Chang Chun Chemical (Panjin) Co. Ltd	89LV
Dalian Qihua New Material Co., Ltd	89LW
Dongying Hebang Chemical Co., Ltd	89LX
Fujian Huanyang New Material Co., Ltd	89LY
Sinopec Hunan Petrochemical Co., Ltd	89LZ
Techstorm Advanced Material Corporation Limited	89M0
Zhuhai Epoxy Base Electronic Material Co., Ltd	89M1